



Actions financées par
le Parc naturel régional du Gâtinais français

GUIDE DES AIDES ET DE L'ÉCO-CONDITIONNALITÉ

Édition 2016

LES AIDES DU PARC POUR LES COMMUNES ET LES EPCI

p. 2

LES INCONTOURNABLES POUR TOUT PROJET

p. 3

Document d'urbanisme cohérent avec la Charte ■ Communication sur le Parc ■ Extinction de l'éclairage public au moins 5h par nuit ■ Gestion écologique des espaces communaux ■ Mise à jour des arrêtés relatifs à la circulation des véhicules à moteur

LA MODULATION DES AIDES

p. 6

Logements sociaux ■ Agenda 21 ■ Rezo Pouce ■ Extinction totale l'éclairage public l'été ■ Distribution de L'Abeille du Parc ■ Organisation d'une journée annuelle de ramassage des déchets

AXE STRATÉGIQUE 1 de la Charte 2011-2023 Agir pour la préservation durable des richesses du territoire

p. 8

PATRIMOINE NATUREL ■ Milieux naturels, mares, espèces animales remarquables
ÉNERGIE ■ Bâtiments et éclairage publics, isolation (pour les privés)
PATRIMOINE CULTUREL ■ Mobilier, immobilier, églises, chapelles
ANIMATION CULTURELLE ■ Créations artistiques, auteurs locaux

AXE STRATÉGIQUE 2 de la Charte 2011-2023 Mettre la solidarité et l'environnement au coeur de notre développement

p. 11

PAYSAGE ■ Valorisation des espaces ruraux et urbanisés
SYLVICULTURE ■ Élaboration de plans simples de gestion, débardage à cheval respectueux de l'environnement
AIDE AUX ENTREPRISES ■ Soutien à la création, commerce et artisanat
TOURISME ■ Création ou mise aux normes des hébergements ruraux

AXE STRATÉGIQUE 3 de la Charte 2011-2023 Mobiliser pour un projet de territoire partagé et innovant

p. 14

ÉDUCATION ■ Appels à projets pédagogiques thématiques

LES AIDES DU PARC POUR LES PARTICULIERS

(habitants, agriculteurs, entreprises, associations)

p. 16

AXE STRATÉGIQUE 1 de la Charte 2011-2023 Agir pour la préservation durable des richesses du territoire

p. 17

PATRIMOINE NATUREL ■ Espèces animales remarquables
ÉNERGIE ■ Isolation
PATRIMOINE CULTUREL ■ Immobilier
ANIMATION CULTURELLE ■ Créations artistiques, auteurs locaux

AXE STRATÉGIQUE 2 de la Charte 2011-2023 Mettre la solidarité et l'environnement au coeur de notre développement

p. 18

PAYSAGE ■ Valorisation des espaces ruraux
SYLVICULTURE ■ Élaboration de plans simples de gestion, débardage à cheval respectueux de l'environnement
AIDE AUX ENTREPRISES ■ Soutien à la création, commerce et artisanat
TOURISME ■ Création ou mise aux normes des hébergements ruraux

AXE STRATÉGIQUE 3 de la Charte 2011-2023 Mobiliser pour un projet de territoire partagé et innovant

p. 22

ÉDUCATION ■ Appels à projets pédagogiques thématiques

ORGANIGRAMME DU PARC

p. 23

LES AIDES DU PARC POUR LES COMMUNES ET LES EPCI

PRÉREQUIS avant tout dépôt de dossier de demande d'aide

Un seul dossier déposé par an dans chaque thématique (énergie, paysage...).

Les critères d'éco-conditionnalités incontournables doivent tous être remplis avant de déposer un dossier. Possibilité de bénéficier de modulation des taux d'aide.

Une rencontre préalable avec le Chargé de mission du Parc (accompagnement du projet en amont et conseils techniques) est obligatoire.

INSTRUCTION de la demande de subvention

Constitution du dossier par le porteur de projet, selon la liste des pièces administratives et techniques à fournir.

Dépôt du dossier complet 15 jours avant la réunion de la Commission concernée.

Présentation en Commission(s) du Parc, pour avis sur le projet.

Présence obligatoire d'un représentant de la commune lors de la Commission.

Une fois validés en Commission, les dossiers sont proposés au Bureau syndical, puis votés au Comité syndical.

VERSEMENT de la subvention

Envoi du dossier de factures certifiées payées au Parc.

Visite de fin de travaux avec le Chargé de mission du Parc pour le versement de la subvention.

Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'envoi de la notification d'attribution d'une subvention votée par le Comité syndical.

Les subventions du Parc ne portent que sur des postes non subventionnés par le Conseil régional d'Île-de-France et les Conseils départementaux de l'Essonne et de la Seine-et-Marne

L'ÉCO-CONDITIONNALITÉ et LA MODULATION DES AIDES

Elles ont pour objectif :

- d'aider les communes à **intégrer le développement durable**, dont la prise en compte est rendue obligatoire par des textes réglementaires comme le Grenelle,
- de **renforcer l'image de la Commune** en mettant en oeuvre le développement durable de façon exemplaire (possibilité de transférabilité des savoir-faire),
- d'**établir une relation gagnant/gagnant** entre le Parc, ses partenaires et les porteurs de projet (communes, particuliers, ...),
- d'**assurer la cohérence des aides** du Parc entre elles,
- de pérenniser « **le plus** » Parc.

Ce guide des aides est enrichi de nouvelles conditions pour l'éligibilité d'un projet. Il vient en complément des cahiers des charges qui apportent des précisions sur les conditions d'obtention des subventions en fonction de chaque projet.

LES INCONTOURNABLES POUR TOUT PROJET

LE DOCUMENT D'URBANISME (SCOT, PLUi, PLU OU CARTE COMMUNALE) DOIT ÊTRE COHÉRENT AVEC LA CHARTE DU PARC

Une analyse des potentiels d'extension urbaine (zones NA des POS et AU des PLU) des documents d'urbanisme des communes du Parc a été réalisée. Ces surfaces ont été comparées aux possibilités indiquées dans la Charte du Parc pour la période 2011-2023 (Mesure 16).

Trois cas de figure ont été identifiés :

- Soit le document d'urbanisme est **cohérent*** avec la Charte : possibilité de déposer un dossier.
- Soit le document d'urbanisme est **en cours de révision** : possibilité de déposer un dossier (un document sera considéré en révision à partir de la délibération de prescription qui précisera l'association du Parc).
- Soit le document d'urbanisme est **incohérent** avec la Charte : impossibilité de déposer un dossier.

*Le niveau de cohérence d'un document d'urbanisme avec la Charte du Parc est uniquement déterminé sur le critère « potentiel d'extension urbaine ». Il ne s'agit pas d'une compatibilité au sens du code de l'urbanisme.

Contact Parc : Romain Bion, Responsable du Pôle Aménagement

ASSURER UNE COMMUNICATION SUR LE PARC



- Publier un article dans le journal municipal sur l'aide du Parc obtenue.
- Faire un lien avec le site Internet du Parc.
- Quand c'est possible, mettre un panneau sur site annonçant le partenariat avec le Parc.
- Réaliser une inauguration avec le Parc.
- ...

Contact Parc : Fabienne Cotté, Responsable du Pôle Éduc'Info-Culture

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU MOINS 5H PAR NUIT

La pollution lumineuse désigne la dégradation de l'environnement nocturne par l'émission de lumière artificielle entraînant des impacts importants sur les écosystèmes (faune et flore) et sur la santé humaine suite à l'artificialisation de la nuit.



L'éclairage public, une part importante de la **facture énergétique d'une commune française**

- 48 % de l'électricité consommée.
- 23 % du coût de la facture énergétique globale. (Source ADEME)
- Selon l'ADEME, chaque kWh consommé pour l'éclairage public en France rejette, en moyenne, l'équivalent de 109 g de CO₂ (soit l'équivalent du rejet d'une voiture performante actuelle parcourant un kilomètre).

L'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit est **une action économe, facile** à mettre en place et contribuant au maintien de l'alternance jour/nuite.

Une réduction moyenne de consommation allant de 30 à 40 % est observée dans les communes engageant une démarche d'extinction nocturne.

L'éclairage public n'est pas obligatoire. Le cadre législatif français attribue au Maire, au titre de ses pouvoirs de police, la responsabilité du service public d'éclairage extérieur des espaces publics qui ont vocation à être utilisés la nuit.

Il lui appartient de décider quel espace doit recevoir un éclairage artificiel ou non.

Une fiche-outil « Éclairage public et pollution lumineuse » est disponible à la Maison du Parc ou sur www.parc-gatinais-francais.fr

Contact Parc : Lucie Gandon, Chargée de mission Énergie et Plan Climat

ASSURER LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES COMMUNAUX

La **charte gestion écologique des espaces communaux** a pour vocation d'accompagner les Communes du Parc naturel régional du Gâtinais français pour aboutir au « **ZÉRO PHYTO** ».



De nombreux élus ont décidé d'abandonner les pesticides pour l'entretien de leurs espaces verts. Ces produits ont certains effets néfastes sur la biodiversité, notamment dans les milieux aquatiques, et sur la santé. Et pour cause ! 50 % d'entre eux se retrouvent dans la nappe phréatique ou les rivières. Les pouvoirs publics visent à diminuer leur consommation de moitié d'ici à 2025.

La réglementation actuelle réduit la possibilité de les utiliser sur les lieux fréquentés par le public et vise l'interdiction de leur utilisation pour les collectivités territoriales dès 2017.

La méthode consiste à établir un plan de conversion vers une gestion écologique des espaces communaux. Selon plusieurs axes de travail, chaque année la commune applique ce qu'il est possible en fonction du contexte et des moyens disponibles le changement se fait en douceur.

Contact Parc : Vincent van de Bor, Technicien des milieux naturels

METTRE À JOUR LES ARRÊTÉS RELATIFS À LA CIRCULATION DES VÉHICULES À MOTEUR



Considérant la législation, les Communes du Parc doivent adopter des arrêtés relatifs à la circulation des véhicules à moteur sur leur territoire.

Cette réglementation doit s'appliquer **sur des chemins sensibles à l'érosion sur les secteurs d'intérêt écologique prioritaires, les espaces forestiers à valoriser et les espaces agricoles à maintenir figurant au plan du Parc.**



Les Communes doivent également mettre en place, dans un délai de 3 ans, une signalisation sur le terrain des voies et chemins concernés par les arrêtés.

Le Parc a donc transmis à l'ensemble des communes :

- un modèle d'interdiction de circulation (modèle validé par les Préfectures transmis aux communes),
- une cartographie présentant :
 - . les sites fragiles d'intérêt écologiques prioritaires, zones à protéger,
 - . les sites fréquentés par les engins de loisirs motorisés,
 - . les sites accueillant des pratiques de pleine nature respectueuses de l'environnement.

Contact Parc : Mathieu Deperrois, Chargé de mission SIG

LA MODULATION DES AIDES

Le taux de subvention de base est fixé à 50 % pour l'ensemble des aides citées.

La modulation des aides permet d'augmenter ce taux de subvention de **5 % à 30 % supplémentaires**.

Le taux de subvention de base de 50 % pourra ainsi être augmenté jusqu'à 80 % maximum, en fonction :

de l'existence de logements sociaux sur la commune

au moins 1 logement social ou logement à loyer modéré sur la commune.
= + 5 %

de l'existence d'un agenda 21 local validé

= + 5 %

L'agenda 21 local : un outil pour des territoires durables

Il est destiné à rendre plus lisible la réalité de la mise en œuvre concrète des principes du développement durable sur le terrain.

Il permet **une bonne appropriation des enjeux en présence sur le territoire par l'ensemble de ses acteurs, et de transmettre les valeurs et principes du développement durable.**

Afin de définir **un projet de territoire compris et partagé par ses habitants.**

Contact Parc : Marion Le Quéré, Chargée de mission Éducation au territoire

de l'engagement de la Commune dans la démarche Rezo Pouce

= + 5 %

Plus que jamais le Parc et ses habitants œuvrent pour lutter contre le réchauffement climatique. Des solutions à l'échelle de tous, entre nouveaux modes de déplacement et économies d'énergie.

Pour les déplacements courts de village à village, ou vers les gares, le Parc met en place un système d'**autostop organisé** par le biais du site national Rézo Pouce.

C'est plus sécurisé que l'autostop traditionnel : les arrêts sont placés selon les règles de sécurité routière, les passagers et conducteurs sont inscrits et identifiés grâce à une carte d'utilisateur avec photo.

Ce système permet de rendre l'auto-stop accessible à tous, en sécurisant son accès via une identification des conducteurs, des passagers et des arrêts destinés au chargement de ces derniers.

Ce projet a **une dimension environnementale** (réduction des émissions de GES et des polluants...), mais également **sociale** car il permettra aux personnes non véhiculées de se déplacer plus facilement sur le territoire et de créer du lien entre les habitants.

Contact Parc : Lucie Gandon, Chargée de mission Énergie et Plan Climat

de l'extinction totale de l'éclairage public en période estivale

= + 5 %

Contact Parc : *Lucie Gandon, Chargée de mission Énergie et Plan Climat*

de la distribution de L'Abeille du Parc par la Commune, 4 fois par an

= + 5 %

Contact Parc : *Fabienne Cotté, Responsable du Pôle Éduc'Info-Culture*

de l'organisation d'une journée annuelle de ramassage des déchets avec la population

= + 5 %

Contact Parc : *Julie Preyral, Chargée de mission Eau et Déchets*

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL

Milieus naturels remarquables

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Réalisation d'études écologiques sur les milieux naturels remarquables	-	-	-
Contacts Parc : Alexandre Emerit, Responsable du Pôle Environnement Julie Maratrat, Technicienne des milieux naturels Vincent van de Bor, Technicien des milieux naturels			

Mares de village

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Aide à la restauration écologique	-	-	-
Contacts Parc : Alexandre Emerit, Responsable du Pôle Environnement Julie Maratrat, Technicienne des milieux naturels Vincent van de Bor, Technicien des milieux naturels			

Protection des espèces animales remarquables

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Mise à disposition de gîtes artificiels pour les chauves-souris et de nichoirs pour les chouettes	-	-	-
Contacts Parc : Alexandre Emerit, Responsable du Pôle Environnement Julie Maratrat, Technicienne des milieux naturels Vincent van de Bor, Technicien des milieux naturels			

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Maîtrise de l'énergie

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Acquisition et pose de matériaux d'isolation thermique avec des matériaux « biosourcés » uniquement	à partir de 50 %	10 000 €	• Utiliser des matériaux à base de chanvre, bois, paille (bilan carbone, énergie grise et filière courte). • Respecter les critères de résistance thermique. • Respecter les priorités d'intervention sur le bâti (d'abord les combles, ensuite les murs, puis les menuiseries).
Correction thermique en enduit chaux-chanvre pour les bâtiments anciens / Mise en oeuvre du béton de chanvre	à partir de 50 %	10 000 €	-
Remplacement de menuiseries menuiserie bois menuiserie métallique	à partir de 50 % 30 %	10 000 € 6 000 €	• Respecter les critères de performance des vitrages.
Acquisition et mise en place d'appareils de régulation de chauffage et de programmation des équipements de chauffage	à partir de 50 %	10 000 €	-
Acquisition et pose de chaudière plaquettes bois avec filtre à particules	à partir de 50 %	80 000 €	-
Remplacement des équipements d'éclairage public existants et acquisition d'horloges astronomiques	à partir de 50 %	10 000 €	• Respecter les critères de performance des équipements.
D'autres travaux peuvent être aidés dans la mesure où ils contribuent à une diminution notable de la consommation énergétique. Les constructions précaires ou préfabriquées ne sont pas éligibles.			
Contact Parc : Lucie Gandon, Chargée de mission Énergie et Plan climat			

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL

Petit patrimoine mobilier non protégé

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Diagnostic et aide à la réhabilitation pour les communes	à partir de 50 %	7 000 €	-
Contact Parc : Amélie Boissard, Chargée de mission Patrimoine et Animation culturelle			

Petit patrimoine immobilier non protégé

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Diagnostic	à partir de 50 %	2 000 €	-
Réhabilitation	à partir de 50 %	15 000 €	• Systématiquement intégrer au moins 2 aménagements pour la petite faune (nichoirs, conservation de cavités...).
Contact Parc : Amélie Boissard, Chargée de mission Patrimoine et Animation culturelle			

Églises et chapelles non protégées

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Aide à la réhabilitation et à la restauration, aide à la création de vitraux	à partir de 50 %	43 000 €	• Systématiquement intégrer au moins 2 aménagements pour la petite faune (nichoirs, conservation de cavités...).
Contact Parc : Amélie Boissard, Chargée de mission Patrimoine et Animation culturelle			

ANIMATION CULTURELLE

Soutien à la création contemporaine

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Appels à projets artistiques	-	2 500 €	-
Contact Parc : Amélie Boissard, Chargée de mission Patrimoine et Animation culturelle			

Soutien aux auteurs locaux

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Acquisition d'ouvrages (71 ex)	100 %	-	-
Contact Parc : Fabienne Cotté, Responsable du Pôle Éduc'Info-Culture			

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAYSAGER

Aide à la valorisation des espaces ruraux

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Plantations, installations...	à partir de 50 %	5 000 €	• Utiliser des essences végétales locales. • Utiliser des matériaux locaux et non traités.
Contacts Parc : Clément Roulleau et Kevin Danieau, Chargés de mission Paysage			

Aide à la valorisation paysagère des espaces urbanisés

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Honoraires	à partir de 50 %	5 000 €	-
Travaux		15 000 €	•Choisir des essences végétales locales. •Utiliser des matériaux locaux et non traités. •Utiliser des revêtements qualita-tifs et perméables.
Contacts Parc : Clément Roulleau et Kevin Danieau, Chargés de mission Paysage			

SYLVICULTURE

Débardage animal

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Débardage à cheval, respectueux de l'environnement	à partir de 50 %	10 000 €	-
Contact Parc : Camille Guérin, Chargée de mission Forêt			

Bourse d'échange sur Internet

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Vente ou échange de parcelles forestières entre particuliers sur www.parc-gatinais-francais.fr	-	-	-
Contact Parc : Camille Guérin, Chargée de mission Forêt			

AIDES AUX ENTREPRISES

Aide à la dynamisation du tissu artisanal et commercial

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Montant d'investissement subventionnable : minimum 7 000 € maximum 50 000 € Immobilier - modernisation (dont devanture) - mise aux normes hygiène, sécurité et environnement, - extension du local professionnel, - dissociation des accès logement/ exploitation commerciale lors de la modernisation, - sécurisation des locaux d'activité. Matériel - investissements de contrainte, induits par l'application de normes sanitaires, les mise aux normes sécurité et environnement, - investissements de capacité, permettant de satisfaire une clientèle plus nombreuse sur la zone de chalandise, - investissements de productivité, permettant à l'entreprise d'accroître sa rentabilité, - acquisition de matériel informatique et logiciels. Véhicules de tournées et ateliers. <i>Les entreprises subventionnables :</i> - de services, artisanales, commerciales, - inscrites au Répertoire des Métiers ou au Registre du commerce, - en conformité avec la réglementation en vigueur, - chiffre d'affaire inférieur à 800 000 € HT, - en création, reprise, modernisation ou développement. <i>Concernant l'hôtellerie : l'établissement doit être classé hôtel de tourisme avant ou après la réalisation des travaux.</i> <i>Sont exclues les pharmacies et les professions libérales, les activités touristiques hors cafés-hôtels-restaurants, les entreprises de services telles que les agences d'assurances, les agences immobilières, les agences bancaires..., les commerces de gros.</i>	50 % du mon- tant HT	20 000 €	•Remplir au moins 3 des critères : ☐ économie d'eau, ☐ économie d'énergie (isolation exemplaire...), ☐ habitat faune, ☐ panneaux solaires , ☐ tri des déchets , ☐ insertion paysagère, ☐ borne de recharge pour véhicules électriques.
Contact Parc : Guillaume Labbe, Chargé de mission Économie durable			

TOURISME

Gîte rural (création ou mise aux normes)

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Mobilier + électroménager Mobilier + électroménager + restauration du bâti traditionnel Aménagements liés à l'accessibilité	à partir de 50 % Bonus =	2 200 € 4 580 € 1 530 €	• Remplir au moins 4 des critères : ☐ écolabel européen ou marque accueil du Parc ou dans une démarche Parc comme boucle équestre, ☐ présentation du patrimoine culturel du Parc, ☐ promotion des producteurs du Gâtinais français, ☐ accès à tous les handicaps, ☐ mise à disposition de vélos, ☐ économie d'eau, ☐ isolation exemplaire, ☐ habitat faune, ☐ panneaux solaires, ☐ insertion paysagère.
Mobilier = literie (bois de lit, sommier, matelas), meubles (neuf ou ancien restauré), mobilier de jardin (hors barbecue et jeux pour enfants). Électroménager = lave-linge, TV... avec étiquette énergie de faible consommation Restauration du bâti traditionnel = Aménagement paysager des abords, surcoût architectural et/ou lié à la mise aux normes Haute Qualité Environnementale, mise en place d'équipements permettant l'utilisation d'énergies renouvelables.			
Contact Parc : Marilyn Woehrel, Chargée de mission Tourisme			

Gîte de groupe (création ou mise aux normes)

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Mobilier + électroménager + restauration du bâti traditionnel de 12 à 20 lits de 21 à 50 lits Aménagements liés à l'accessibilité	à partir de 50 % Bonus =	13 720 € 900 €/lit 2 290 €	• Remplir au moins 4 des critères : ☐ écolabel européen ou marque accueil du Parc ou dans une démarche Parc comme boucle équestre, ☐ présentation du patrimoine culturel du Parc, ☐ promotion des producteurs du Gâtinais français, ☐ accès à tous les handicaps, ☐ mise à disposition de vélos, ☐ économie d'eau, ☐ isolation exemplaire, ☐ habitat faune, ☐ panneaux solaires, ☐ insertion paysagère.
Mobilier = literie (bois de lit, sommier, matelas), meubles (neuf ou ancien restauré), mobilier de jardin (hors barbecue et jeux pour enfants). Électroménager = lave-linge, TV... avec étiquette énergie de faible consommation Restauration du bâti traditionnel = Aménagement paysager des abords, surcoût architectural et/ou lié à la mise aux normes Haute Qualité Environnementale, mise en place d'équipements permettant l'utilisation d'énergies renouvelables.			

Contact Parc : Marilyn Woehrel, Chargée de mission Tourisme

Logement Clévacances (création ou mise aux normes)

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Mobilier + électroménager Mobilier + électroménager + restauration du bâti traditionnel Aménagements liés à l'accessibilité	à partir de 50 % Bonus =	2 200 € 4 580 € 1 530 €	•Remplir au moins 4 des critères : ☐ écolabel européen ou marque accueil du Parc ou dans une démarche Parc comme boucle équestre, ☐ présentation du patrimoine culturel du Parc, ☐ promotion des producteurs du Gâtinais français, ☐ accès à tous les handicaps, ☐ mise à disposition de vélos, ☐ économie d'eau, ☐ isolation exemplaire, ☐ habitat faune, ☐ panneaux solaires, ☐ insertion paysagère.
Mobilier = literie (bois de lit, sommier, matelas), meubles (neuf ou ancien restauré), mobilier de jardin (hors barbecue et jeux pour enfants). Électroménager = lave-linge, TV... avec étiquette énergie de faible consommation Restauration du bâti traditionnel = Aménagement paysager des abords, surcoût architectural et/ou lié à la mise aux normes Haute Qualité Environnementale, mise en place d'équipements permettant l'utilisation d'énergies renouvelables.			
Contact Parc : Marilyn Woehrel, Chargée de mission Tourisme			

AXE STRATÉGIQUE 3 de la Charte 2011-2023 Mobiliser pour un projet de territoire partagé et innovant

ÉDUCATION AU TERRITOIRE

Soutien aux projets pédagogiques

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Appels à projets pédagogiques thématiques	-	2 000 € par projet et par an	-
Contact Parc : Marion Le Quéré, Chargée de mission Éducation			

NOTES

LES AIDES DU PARC POUR LES PARTICULIERS

(habitants, agriculteurs, entreprises, associations)

RAPPEL SUR LE FONCTIONNEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTION

PRÉREQUIS avant tout dépôt de dossier de demande d'aide

Une rencontre préalable avec le Chargé de mission du Parc (accompagnement du projet en amont et conseils techniques) est obligatoire.

INSTRUCTION de la demande de subvention

Constitution du dossier par le porteur de projet, selon la liste des pièces administratives et techniques à fournir.

Dépôt du dossier complet 15 jours avant la réunion de la Commission concernée.

Présentation en Commission(s) du Parc, pour avis sur le projet.

Une fois validés en Commission, les dossiers sont proposés au Bureau syndical, puis votés au Comité syndical.

VERSEMENT de la subvention

Envoi du dossier de factures certifiées payées au Parc.

Signature d'une convention entre le Parc et le bénéficiaire d'une subvention.

Visite de fin de travaux avec le Chargé de mission du Parc pour le versement de la subvention.

Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'envoi de la notification d'attribution d'une subvention votée par le Comité syndical.

Les subventions du Parc ne portent que sur des postes non subventionnés par le Conseil régional d'Île-de-France et les Conseils départementaux de l'Essonne et de la Seine-et-Marne

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL

Protection des espèces animales remarquables

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Mise à disposition de gîtes artificiels pour les chauves-souris et de nichoirs pour les chouettes	-	-	-
Contacts Parc : Alexandre Emerit, Responsable du Pôle Environnement Julie Maratrat et Vincent van de Bor, Techniciens des milieux naturels			

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Isolation des logements privés

Objets de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Acquisition et pose de matériaux d'isolation Acquisition et pose d'une correction thermique en enduit chaux-chaux	60 %	8 000 €	• Utiliser des matériaux à base de chanvre, bois, paille. • Bâti antérieur à la RT 2005. • Respecter les critères de résistance thermique.
Sont exclus les travaux d'isolation des parois vitrées.			
Contact Parc : Thomas Bédot, Chargé de mission Énergie			

Bois énergie

Objets de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Acquisition et pose de chaudière plaquettes bois avec filtre à particules	50 %	60 000 €	
Contact Parc : Camille Guérin, Chargée de mission Forêt			

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL

Petit patrimoine immobilier non protégé

Objets de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Diagnostic	60 %	2 000 €	-
Réhabilitation avec convention d'accessibilité au public	30 %	6 000 € 13 000 €	• Intégrer au moins 2 aménagements pour la petite faune (nichoirs, conservation de cavités...).
Contact Parc : Amélie Boissard, Chargée de mission Patrimoine et Animation culturelle			

ANIMATION CULTURELLE

Soutien à la création contemporaine

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Appels à projets artistiques	-	2 500 €	-
Contact Parc : Amélie Boissard, Chargée de mission Patrimoine et Animation culturelle			

Soutien aux auteurs locaux

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Acquisition d'ouvrages (71 ex)	100 %	-	-
Contact Parc : Fabienne Cotté, Responsable du Pôle Éduc'Info-Culture			

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAYSAGER

Aide à la valorisation des espaces ruraux

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Pour les agriculteurs	60 %	1 000 €	• Choisir des essences végétales locales. • Utiliser des matériaux locaux et non traités. • Choisir une coloration cohérente en accord avec le Parc.
Contacts Parc : Clément Roulleau et Kevin Danieau, Chargés de mission Paysage			

SYLVICULTURE

Gestion forestière durable

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Élaboration d'un premier plan simple de gestion	80 %	2 000 €	-
Contact Parc : Camille Guérin, Chargée de mission Forêt			

Débardage animal respectueux de l'environnement

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Débardage à cheval	60 %	6 000 €	-
Contact Parc : Camille Guérin, Chargée de mission Forêt			

Bourse d'échange sur Internet

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Vente ou échange de parcelles forestières entre particuliers sur www.parc-gatinais-francais.fr	-	-	-
Contact Parc : Camille Guérin, Chargée de mission Forêt			

AIDES AUX ENTREPRISES

Aide à la dynamisation du tissu artisanal et commercial

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Montant d'investissement subventionnable : minimum 7 000 € maximum 50 000 € Immobilier - modernisation (dont devanture) - mise aux normes hygiène, sécurité et environnement, - extension du local professionnel, - dissociation des accès logement/ exploitation commerciale lors de la modernisation, - sécurisation des locaux d'activité. Matériel - investissements de contrainte, induits par l'application de normes sanitaires, les mise aux normes sécurité et environnement, - investissements de capacité, permettant de satisfaire une clientèle plus nombreuse sur la zone de chalandise, - investissements de productivité, permettant à l'entreprise d'accroître sa rentabilité, - acquisition de matériel informatique et logiciels. Véhicules de tournées et ateliers. <i>Les entreprises subventionnables :</i> - de services, artisanales, commerciales, - inscrites au Répertoire des Métiers ou au Registre du commerce, - en conformité avec la réglementation en vigueur, - chiffre d'affaire inférieur à 800 000 € HT, - en création, reprise, modernisation ou développement. <i>Concernant l'hôtellerie : l'établissement doit être classé hôtel de tourisme avant ou après la réalisation des travaux.</i> <i>Sont exclues les pharmacies et les professions libérales, les activités touristiques hors cafés-hôtels-restaurants, les entreprises de services telles que les agences d'assurances, les agences immobilières, les agences bancaires..., les commerces de gros.</i>	20 % à 40 % du montant HT fixé au cas par cas par le comité d'engagement des aides	20 000 €	• Remplir au moins 3 des critères : ☐ économie d'eau, ☐ économie d'énergie (isolation exemplaire...), ☐ habitat faune, ☐ panneaux solaires, ☐ tri des déchets, ☐ insertion paysagère, ☐ borne de recharge pour véhicules électriques.
Contact Parc : Guillaume Labbe, Chargé de mission Économie durable			

Rénovation de devantures

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Montant d'investissement subventionnable : minimum 2 000 € maximum 7 600 €	40 %	4 040 €	• Remplir au moins 3 des critères : ☐ économie d'eau, ☐ économie d'énergie (isolation exemplaire...), ☐ habitat faune, ☐ panneaux solaires, ☐ tri des déchets, ☐ insertion paysagère, ☐ borne de recharge pour véhicules électriques.
Contact Parc : Guillaume Labbe, Chargé de mission Économie durable			

Création d'entreprises de qualité

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Aide à l'investissement pour la création de services de proximité, d'entreprises valorisant les ressources locales ou pratiquant une gestion exemplaire des flux. Acquisition d'équipement et de mobilier de qualité, supports de communication (conception), surcoût architectural.	30 %	3 000 €	• Remplir au moins 3 des critères : ☐ économie d'eau, ☐ économie d'énergie (isolation exemplaire...), ☐ habitat faune, ☐ panneaux solaires, ☐ tri des déchets, ☐ insertion paysagère, ☐ borne de recharge pour véhicules électriques.
Contact Parc : Guillaume Labbe, Chargé de mission Économie durable			

TOURISME

Chambre d'hôtes (création ou mise aux normes)

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Mobilier + électroménager pour une chambre d'hôtes 2 épis pour une chambre d'hôtes 3 épis pour une chambre d'hôtes 4 épis	60 %	700 € 900 € 1 200 €	• Remplir au moins 4 des critères : ☐ écolabel européen ou marque accueil du Parc ou dans une démarche Parc comme boucle équestre, ☐ présentation du patrimoine culturel du Parc, ☐ promotion des producteurs du Gâtinais français, ☐ accès à tous les handicaps, ☐ mise à disposition de vélos, ☐ économie d'eau, ☐ isolation exemplaire, ☐ habitat faune, ☐ panneaux solaires, ☐ insertion paysagère.
Mobilier + électroménager + restauration du bâti traditionnel pour une chambre d'hôtes 2 épis pour une chambre d'hôtes 3 épis pour une chambre d'hôtes 4 épis		1 530 € 1 830 € 2 290 €	
Aménagements liés à l'accessibilité	Bonus = 760 €		
Mobilier = literie (bois de lit, sommier, matelas), meubles (neuf ou ancien restauré) Électroménager = lave-linge, TV... avec étiquette énergie de faible consommation Restauration du bâti traditionnel = surcoût architectural et/ou lié à la mise aux normes Haute Qualité Environnementale, mise en place d'équipements permettant l'utilisation d'énergies renouvelables.			
Contact Parc : Marilyn Woehrel, Chargée de mission Tourisme			

Gîte rural (création ou mise aux normes)

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Mobilier + électroménager Mobilier + électroménager + restauration du bâti traditionnel Aménagements liés à l'accessibilité	55 % Bonus =	1 500 € 3 050 € 1 530 €	• Remplir au moins 4 des critères : ☐ écolabel européen ou marque accueil du Parc ou dans une démarche Parc comme boucle équestre, ☐ présentation du patrimoine culturel du Parc, ☐ promotion des producteurs du Gâtinais français, ☐ accès à tous les handicaps, ☐ mise à disposition de vélos, ☐ économie d'eau, ☐ isolation exemplaire, ☐ habitat faune, ☐ panneaux solaires, ☐ insertion paysagère.
Mobilier = literie (bois de lit, sommier, matelas), meubles (neuf ou ancien restauré), mobilier de jardin (hors barbecue et jeux pour enfants). Électroménager = lave-linge, TV... avec étiquette énergie de faible consommation Restauration du bâti traditionnel = Aménagement paysager des abords, surcoût architectural et/ou lié à la mise aux normes Haute Qualité Environnementale, mise en place d'équipements permettant l'utilisation d'énergies renouvelables.			
Contact Parc : Marilyn Woehrel, Chargée de mission Tourisme			

Gîte de groupe (création ou mise aux normes)

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Mobilier + électroménager + restauration du bâti traditionnel de 12 à 20 lits de 21 à 50 lits Aménagements liés à l'accessibilité	55 % Bonus =	9 150 € 600 €/lit 2 290 €	• Remplir au moins 4 des critères : ☐ écolabel européen ou marque accueil du Parc ou dans une démarche Parc comme boucle équestre, ☐ présentation du patrimoine culturel du Parc, ☐ promotion des producteurs du Gâtinais français, ☐ accès à tous les handicaps, ☐ mise à disposition de vélos, ☐ économie d'eau, ☐ isolation exemplaire, ☐ habitat faune, ☐ panneaux solaires, ☐ insertion paysagère.
Mobilier = literie (bois de lit, sommier, matelas), meubles (neuf ou ancien restauré), mobilier de jardin (hors barbecue et jeux pour enfants). Électroménager = lave-linge, TV... avec étiquette énergie de faible consommation Restauration du bâti traditionnel = Aménagement paysager des abords, surcoût architectural et/ou lié à la mise aux normes Haute Qualité Environnementale, mise en place d'équipements permettant l'utilisation d'énergies renouvelables.			
Contact Parc : Marilyn Woehrel, Chargée de mission Tourisme			

Logement Clévacances (création ou mise aux normes)

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Mobilier + électroménager Mobilier + électroménager + restauration du bâti traditionnel Aménagements liés à l'accessibilité	55 % Bonus =	1 500 € 3 050 € 1 530 €	• Remplir au moins 4 des critères : ☐ écolabel européen ou marque accueil du Parc ou dans une démarche Parc comme boucle équestre, ☐ présentation du patrimoine culturel du Parc, ☐ promotion des producteurs du Gâtinais français, ☐ accès à tous les handicaps, ☐ mise à disposition de vélos, ☐ économie d'eau, ☐ isolation exemplaire, ☐ habitat faune, ☐ panneaux solaires, ☐ insertion paysagère.
Mobilier = literie (bois de lit, sommier, matelas), meubles (neuf ou ancien restauré), mobilier de jardin (hors barbecue et jeux pour enfants). Électroménager = lave-linge, TV... avec étiquette énergie de faible consommation Restauration du bâti traditionnel = Aménagement paysager des abords, surcoût architectural et/ou lié à la mise aux normes Haute Qualité Environnementale, mise en place d'équipements permettant l'utilisation d'énergies renouvelables.			
Contact Parc : Marilyn Woehrel, Chargée de mission Tourisme			

AXE STRATÉGIQUE 3 de la Charte 2011-2023

Mobiliser pour un projet de territoire partagé et innovant

ÉDUCATION AU TERRITOIRE

Soutien aux projets pédagogiques

Objet de la subvention	Taux	Plafond	Conditions spécifiques
Appels à projets pédagogiques thématiques	-	2 000 € par projet et par an	-
Contact Parc : Marion Le Quéré, Chargée de mission Éducation			



Emmanuelle Guilmault
e.guilmault@parc-gatinais-francais.fr



ADMINISTRATION

RESPONSABLE DU PÔLE



Laurence Luzzi
Responsable administratif et financier
luzzi@parc-gatinais-francais.fr

GESTION



Magali Bourreller
Comptabilité et personnel
m.bourreller@parc-gatinais-francais.fr



Carine Guichard
Recettes Parc et LEADER
Secrétariat SIARE
c.guichard@parc-gatinais-francais.fr

ACCUEIL-SECRÉTARIAT



Caroline Carlier
Secrétaire de direction
c.carlier@parc-gatinais-francais.fr



Séverine Huylebroeck
Réunions institutionnelles
s.huylebroeck@parc-gatinais-francais.fr



Safia Abour
Accueil-Service intérieur
s.abour@parc-gatinais-francais.fr



ENVIRONNEMENT

RESPONSABLE DU PÔLE



Alexandre Emerit
En charge du patrimoine naturel de l'intercommunalité
a.emerit@parc-gatinais-francais.fr

MILIEUX NATURELS



Julie Maratrat
j.maratrat@parc-gatinais-francais.fr



Vincent van de Bor
v.vandebor@parc-gatinais-francais.fr

EAU ET DÉCHETS



Julie Preytl
j.preytl@parc-gatinais-francais.fr



Adrien Philippopoulos
Technicien SPANC
a.philippopoulos@parc-gatinais-francais.fr



Annie Reiner
Secrétaire SPANC
a.reiner@parc-gatinais-francais.fr

BASSIN VERSANT ÉCOLE



Mathieu Kokot
m.kokot@parc-gatinais-francais.fr



AMÉNAGEMENT

RESPONSABLE DU PÔLE



Romain Bion
En charge de l'urbanisme et de l'intercommunalité
r.bion@parc-gatinais-francais.fr

URBANISME



Pierre-Denis Ménager
p.ménager@parc-gatinais-francais.fr

ARCHITECTURE



Ann Carer
a.carer@parc-gatinais-francais.fr

PAYSAGE



Clément Rouleau
Aménagement et Paysage
c.rouleau@parc-gatinais-francais.fr



Kévin Danieau
Aménagement
k.danieau@parc-gatinais-francais.fr

ÉNERGIE



Thomas Bédot
Espace Info Énergie
t.bédot@parc-gatinais-francais.fr



Lucie Gandon
Énergie et Plan Climat
l.gandon@parc-gatinais-francais.fr

ÉCO-MOBILITÉ



Andis Morin
a.morin@parc-gatinais-francais.fr

ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE



DÉVELOPPEMENT LOCAL



RESPONSABLE DU PÔLE
Arnaud Charpentier
En charge de l'agriculture et de la sylviculture
a.charpentier@parc-gatinais-francais.fr

ÉCONOMIE DURABLE



Guillaume Labbe
Développement
g.labbe@parc-gatinais-francais.fr



Eulalie Tulasne
Circuits courts alimentaires et Animation du programme Leader
e.tulasne@parc-gatinais-francais.fr

ÉCO-TOURISME



Marilyn Woehrel
m.woehrel@parc-gatinais-francais.fr

FORÊT



Camille Guérin
Forêt et Animation du site Natura 2000 Haute vallée de l'Essonne
c.guerin@parc-gatinais-francais.fr



ÉDUC'INFO-CULTURE



RESPONSABLE DU PÔLE
Fabienne Cotté
En charge de la communication
f.cotte@parc-gatinais-francais.fr

PATRIMOINE ET ANIMATION CULTURELLE



Amélie Boissard
a.boissard@parc-gatinais-francais.fr

ÉDUCATION AU TERRITOIRE



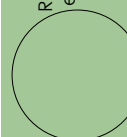
Marion Le Quéré
m.lequere@parc-gatinais-francais.fr

SIG - ÉVALUATION



Mathieu Deperrois
m.deperrois@parc-gatinais-francais.fr

INVENTAIRE DES CHEMINS



Recrutement en cours



Maison du Parc

20 bd du Maréchal Lyautey
91490 Milly-la-Forêt
Tél. : 01 64 98 73 93
Fax : 01 64 98 71 90
info@parc-gatinais-francais.fr
www.parc-gatinais-francais.fr

POUR ALLER PLUS LOIN : ASSURER UNE BONNE INSERTION PAYSAGÈRE



Intégrer son projet dans le paysage ? C'est ...

Faire en sorte que la présence d'un nouvel aménagement ou construction ne crée pas un événement visuel tel qu'on le ressentie comme dérangeant au point de faire disparaître la qualité paysagère que l'on appréciait précédemment.

Intervenir de façon optimale, pour implanter un espace et /ou une construction, de telle sorte que l'on ait l'impression qu'il ou elle a toujours été là, dans les paysages que l'on regarde au quotidien. Le nouvel aménagement sera perceptible et ressenti positivement, comme une part plus ou moins forte d'un ensemble cohérent.

Comment procéder ?

Vous pouvez observer le paysage environnant, repérer les éléments essentiels et demander conseil, si besoin est (cf. n° de tél. page suivante)

Observer autour du site, pour se rendre compte de la façon dont sera perçu le futur aménagement, dans le paysage existant. Pour cela, il faut prendre du recul, s'éloigner un peu, emprunter les axes de circulation pour étudier les perspectives sur l'espace à aménager.

Cette première approche permettra de mesurer la sensibilité des paysages concernés et la visibilité du futur projet. L'éloignement fait ressortir les grandes lignes du paysage sur lesquelles le projet va venir s'appuyer.

Avec un peu de distance, elles sont plus faciles à lire et à retenir, pour envisager par la suite « **l'accroche du projet** » dans son contexte paysager.



Les routes ou les rues déterminent des perspectives et focalisent notre attention sur l'espace situé dans l'axe.

Pour la photo de gauche, l'espace laissé libre par les volumes bâtis attire l'attention, toute construction ou élément implanté dans l'axe de cette vue sera très perceptible et modifiera profondément la lecture du paysage de la rue du « passage de l'aube ».

Pour la photo de droite, la silhouette du village est encadrée par les boisements des coteaux, la perception du clocher de l'église est accentuée par la route, avec une vue dans l'axe de l'église. Toute construction ou élément proche de la route, ou dépassant de l'horizon boisé sera très perceptible.

Repérer les structures paysagères sur lesquelles le projet pourra s'appuyer

Dans une relation de proximité, le fait de parcourir le domaine public emprunté par les piétons, est une approche nécessaire, pour mesurer l'impact du projet dans l'ambiance des lieux.

C'est un bon moyen pour ressentir le « génie du lieu » et tenter de s'y conformer.



Églantier



Un mur traditionnel conservé à l'identique favorisera l'insertion paysagère de nouvelles constructions.



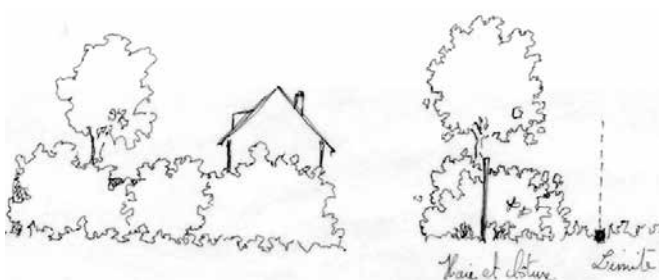
La ligne d'arbres fruitiers permet une vue filtrée sur les constructions, elle contribue à leur insertion dans le paysage, tout en préservant la vue sur le clocher de l'église.

Affiner l'implantation et les grandes lignes du projet

Suivant la réglementation existante et selon l'observation du contexte paysager, le projet peut être adapté.



Prunellier



La création d'une bande boisée ou d'une haie d'essences locales améliore l'intimité des espaces privatifs et insère la maison récente dans le grand paysage.

Demander conseil pour l'insertion paysagère de vos projets

Le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement propose des conseils aux communes et aux particuliers.

CAUE 91 à contacter au 01 60 79 35 44

CAUE 77 à contacter au 01 64 03 30 62

Le Parc naturel régional du Gâtinais français, pour l'insertion paysagère de vos projets.

Contacts Parc : Clément Roulleau et Kevin Danieau, Chargés de mission Paysage



Les 69 Communes du Parc

Achères-la-Forêt, Amponville, Arbonne-la-Forêt, Auvers-Saint-Georges, Barbizon, Baulne, Boigneville, Boissy-aux-Cailles, Boissy-le-Cutté, Boulancourt, Bouray-sur-Juine, Boutigny-sur-Essonne, Bouville, Brouy, Buno-Bonnevaux, Burcy, Buthiers, Cély-en-Bière, Cerny, Chailly-en-Bière, Chamarande, Champcueil, Champmotteux, Châtenoy, Chevannes, Chevrainvilliers, Courances, Courdimanche-sur-Essonne, Dannemois, D'Huisson-Longueville, Fleury-en-Bière, Fromont, Garentreville, Gironville-sur-Essonne, Guercheville, Guigneville-sur-Essonne, Janville-sur-Juine, La-Chapelle-la-Reine, La-Ferté-Alais, La Forêt-Sainte-Croix, Larchant, Le Vaudoué, Maisse, Milly-la-Forêt, Moigny-sur-École, Mondeville, Nanteau-sur-Essonne, Oncy-sur-École, Ormesson, Orveau, Perthes-en-Gâtinais, Pringy, Prunay-sur-Essonne, Puiset-le-Marais, Recloses, Rumont, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Soisy-sur-Ecole, Tousson, Ury, Valpuiseaux, Vayres-sur-Essonne, Videlles, Villeneuve-sur-Auvers, Villiers-en-Bière, Villiers-sous-Grez

Parc naturel régional du Gâtinais français

Maison du Parc

20 boulevard du Maréchal Lyautey

91490 Milly-la-Forêt

Tél. : 01 64 98 73 93

Fax : 01 64 98 71 90

info@parc-gatinais-francais.fr

www.parc-gatinais-francais.fr



Financé par

